

Avis adopté

Séance plénière du 24 mars 2026

La gouvernance internationale face aux enjeux de la gestion durable de l'eau

Environnement et nature

Le groupe Environnement et Nature salue la qualité de cet avis, qui met en lumière l'ampleur de la crise mondiale de l'eau et la nécessité d'une réponse collective à la hauteur des enjeux. Car loin de composer une ressource comme une autre, l'eau présente une triple caractéristique.

D'abord son caractère de ressource fondamentale comme condition de la vie, fondement des écosystèmes, et pilier fondamental du développement durable. Ensuite, en tant qu'objet de crises multifactorielles et protéiformes. Et enfin, comme objet incontournable de coopération internationale.

L'avis aborde et expose ces trois dimensions, et en tire des enseignements primordiaux en termes de gouvernance.

A raison de son caractère fondamental d'abord, l'eau ne peut être réduite au seul service des activités humaines. Sa protection impose d'en protéger les flux et les stocks naturels qu'incarnent les écosystèmes qui la régulent, mais aussi l'océan, les rivières, les zones humides, les nappes phréatiques et les glaciers. Cet impératif suppose également de réduire les pressions sur la ressource en encourageant la sobriété des usages, notamment dans les secteurs les plus consommateurs.

En tant qu'objet et facteur de crise ensuite, on voit bien que l'accès à l'eau, de plus en plus disputé, se retrouve au centre d'enjeux à la fois écologiques, sociaux, sanitaires et géopolitiques. Les infrastructures liées à l'eau deviennent dès lors des objectifs stratégiques majeurs, ainsi que l'illustre, en ce moment même, le cas des stations de dessalement considérées comme autant de cibles potentielles.

Et c'est en cela précisément que la troisième caractéristique s'impose. L'eau ignore les frontières. Les bassins versants, les nappes souterraines et les effets du changement climatique ne s'arrêtent pas aux limites des États. Cet état de fait exige diplomatie et coopération, en un mot un véritable multilatéralisme de l'eau, illustré entre autres éléments par l'objectif de développement durable n°6, et par l'opportunité majeure que constitue la prochaine Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2026.

A cet égard la France, forte de son savoir-faire en matière de coopération entre acteurs publics et privés dans la gestion des services de l'eau, peut faire entendre sa voix et valoriser son expérience. Encore faut-il, pour que cette coopération soit pleinement efficiente, que l'aide publique au développement soit préservée, et que la voix des premières concernées dans de nombreuses régions du monde, les femmes, premières gestionnaires de l'eau au quotidien et premières victimes de sa rareté, soient entendues.

L'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain fondamental. Garantir cet accès pour toutes et tous doit rester une priorité absolue des politiques publiques.

Pour toutes ces raisons, **le groupe Environnement et Nature votera cet avis.**